

n°26 | MAI 2026

La **revue** des
propriétaires forestiers privés

Parlons Forêts



Parlons Forêts

*passé en version numérique,
abonnez-vous !*

Forêts Privées du Grand Est

- . Réouverture du guichet des aides.
- . Parlons forêts en numérique.
- . Signature d'un site pilote Brossier Pallu.

Dossier :

Gérer ses forêts en
irrégulier, est-ce facile ?



Le CNPF fête ses 60 ans !

L'année 2026 célèbre les 60 ans d'activité des CRPF devenus CNPF en 2009. Durant cette période, notre établissement s'est pleinement acquitté des missions qui lui ont été confiées. Je souhaite, à cette occasion, partager avec vous le sens de notre action, le chemin parcouru et les perspectives à venir.

Ces dernières années ont profondément transformé notre environnement. Le changement climatique est une réalité qui affecte la santé et la résilience des forêts, tout en accentuant les risques tels que les incendies. Les attentes de la société évoluent : plus exigeantes, parfois critiques et pas toujours bien informées. À cela s'ajoute notre responsabilité de contribuer à l'approvisionnement en bois. Enfin, le cadre réglementaire, plus dense, complexifie encore notre action. Dans ce contexte exigeant, notre établissement a su répondre avec détermination. Nous avons développé des outils d'aide à la décision pour adapter les pratiques sylvicoles au changement climatique et renforcer la gestion durable des massifs. Nous accompagnons les propriétaires et gestionnaires dans le renouvellement forestier et la conduite des peuplements. Nous défendons avec opiniâtreté le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique, contribuons à la surveillance de la santé des forêts et participons activement aux travaux sur la défense des forêts contre les incendies (DFCI), sujet qui fait l'objet d'une brochure jointe à ce numéro.

Ce bilan est avant tout celui de nos équipes et de nos élus, dont je salue l'engagement remarquable, aux côtés des propriétaires. Les forestiers se trouvent aujourd'hui au carrefour de demandes parfois contradictoires. Entre production et préservation, leurs décisions sont scrutées et parfois contestées.

Pour les années à venir, notre cap est clair : poursuivre l'adaptation des forêts au changement climatique en renforçant leur diversification et leur résilience, accroître la mobilisation du bois dans le respect des équilibres écologiques, notamment à travers le programme « Petite Forêt Privée », et développer le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin de mieux faire comprendre nos actions. Nous devons défendre avec résolution le budget de l'établissement menacé par des coupes financières alors que le CNPF est le socle garant de la gestion durable de la forêt privée et réalise ses missions avec peu de moyens au regard de l'ampleur de la tâche accomplie.

À l'occasion du renouvellement du bureau lors des élections de mi-mandat du CNPF Grand Est par le Conseil de Centre, nous nous inscrivons dans cette ambition : consolider les acquis et préparer l'avenir avec lucidité et détermination. Ensemble, nous continuerons à servir la forêt privée au bénéfice de tous.

Vincent Ott - Président du CNPF GE

Sommaire

■ Actualités :	
· Étude régionale sur les risques d'incendies en forêt	3
· Réouverture du guichet des aides	4
· Fin du COP pour un nouveau CAP	5
■ Parole à :	
Fransylva Ardennes : Un syndicat dynamique	6
■ DOSSIER :	
Gérer ses forêts en irrégulier, est-ce facile ?	I - IV
■ Parole à :	
Fransylva Vosges : Vie politique, sociétale et environnementale	7
■ Économie :	
Marché du bois : entre tensions économiques et nouvelles opportunités	8
■ Technique :	
Apport du LIDAR dans la gestion forestière	9
■ Portrait :	
Comme les 5 doigts de la main	10
■ Arbre au vert :	
Et de 3	11
■ Autour de nous :	
Révision de la Charte du PNR Forêt d'Orient	12



Réouverture du guichet des aides

Le 25 février dernier au Salon de l'Agriculture, Monique Barbut, Ministre de la Transition Écologique a annoncé aux représentants de la filière forêt-bois la réouverture du guichet des aides au renouvellement forestier « France Nation Verte ».

La nouvelle a été accueillie avec satisfaction : **les gestionnaires professionnels vont pouvoir à nouveau déposer des dossiers de subvention** pour assurer le renouvellement forestier. Actuellement, le cahier des charges reste identique à celui qui était en vigueur lors de la suspension des aides du 23 décembre 2025. Cette réouverture est effective depuis le 25 février 2026 sur la plateforme « Cartogip ». **Elle permet à la fois de finaliser les dossiers qui étaient en cours de dépôt et d'en créer de nouveaux.** La Ministre a par ailleurs annoncé la tenue dans les prochaines semaines de travaux visant à modifier le cahier des charges actuel. **Un nouveau cahier des charges s'appliquera aux dossiers déposés à partir du 1^{er} juillet 2026.**

Elle a également profité de cette occasion pour fixer ses **priorités pour la forêt.**

La 1^{ère} d'entre elles **porte sur le renouvellement forestier et la gestion durable.** L'objectif est de permettre aux forêts françaises de résister aux sécheresses, aux maladies, aux ravageurs et aux événements climatiques extrêmes.

L'action de l'État s'oriente sur :

- ◆ Le renouvellement des peuplements et la diversification des essences ;
- ◆ Un ciblage renforcé des aides publiques vers les situations les plus urgentes : forêts sinistrées par les incendies, crises sanitaires ou phénomènes de dépérissement ;




Bruno Vanstaeevel © CNPF

- ◆ L'accompagnement des propriétaires publics et privés vers des pratiques de sylviculture durable et résiliente ;
- ◆ Le renforcement de la souveraineté nationale en semences et plants forestiers.

La 2^{nde} priorité concerne **la prévention des incendies de forêt** qui constitue un axe central de l'action publique. La ministre fait de la mise en œuvre effective des obligations légales de débroussaillage une priorité nationale. Il s'agit de mesures destinées à protéger les populations, les habitations et les massifs forestiers.

Thierry Bouchheid - Ingénieur CNPF GE

 « PARLONS-FORÊTS » EN NUMÉRIQUE,
pour continuer à le recevoir, ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT !

Notre revue « Parlons-Forêts » évolue et passe en version numérique. Cette décision, prise par le Conseil de centre du CNPF Grand Est le 25 mars dernier, permettra de vous proposer un contenu plus riche. Cette évolution marque également une volonté de réduire les coûts en période budgétaire contrainte.

Dès 2026, seuls 2 numéros « papier » (printemps et fin d'année) seront édités, et 1 version numérique (été) sera réservée aux inscrits. Pour 2027, 2 numéros numériques (printemps et été) seront proposés et 1 seul bulletin papier sera envoyé en fin d'année, avec le programme « Rencontrons-nous ».

Comment continuer à recevoir « Parlons-Forêts » ? Pour ne rien manquer, inscrivez-vous dès maintenant, **ICI** ou transmettez-nous votre adresse mail à **grandest@cnpf.fr**

C'est gratuit et votre inscription nous permettra de vous envoyer chaque numéro directement par mail via un lien de téléchargement.

Vous pourrez toujours télécharger le bulletin sur notre site internet (<https://grandest.cnpf.fr/> - onglet « se former, s'informer »).



Une étude régionale sur les risques d'incendies en forêt

Depuis 2022, la région Grand Est fait face à un nouveau risque, celui des incendies de forêt. Plusieurs départements du Grand Est ont été touchés, on note entre autres 3 évènements majeurs dans les Vosges.

Si les surfaces restent modestes comparées aux régions du sud de la France, historiquement exposées, **ces feux soulignent une vulnérabilité croissante** dans un territoire où la forêt représente de forts enjeux. Dans une optique d'anticipation, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Grand Est (DRAAF) a lancé **une étude régionale afin d'identifier les risques d'incendie**. Elle concerne l'ensemble des départements à l'exception des Vosges et de la Meuse, déjà couverts par un travail spécifique. **L'étude a été réalisée par l'ONF et le CNPF**, de janvier 2025 à mars 2026.

La méthodologie repose sur un croisement de l'aléa feu de forêt et des enjeux. L'aléa a été défini à partir de la sensibilité de la végétation, la topographie et la probabilité de départ de feu. Les enjeux ont été regroupés en 7 catégories : humains, touristiques, économiques forestiers, industriels et infrastructurels, militaires, environnementaux et patrimoniaux. Pilotée à l'échelle régionale, l'étude s'est appuyée sur

des réunions départementales permettant de garantir une cohérence avec les enjeux territoriaux.

Les résultats ont permis d'identifier des massifs prioritaires, classés selon 4 niveaux de priorité pour orienter les actions de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) à venir. Des enjeux de sur-risque ont ensuite été intégrés pour préciser les résultats, tels que les enjeux pyrotechniques (séquelles de guerre), les tourbières et le caractère montagneux ; le sur-aléa transfrontalier a également été étudié.

Les résultats ont été validés à l'issue d'échanges entre acteurs locaux, garantissant leur adéquation avec les réalités de terrain. Ils mettent en évidence **une exposition marquée des forêts situées dans le massif vosgien**, ainsi que de **certaines forêts périurbaines** en Moselle et en Meurthe-et-Moselle. Cette étude constitue un véritable outil d'aide à la décision pour les préfets, notamment en ce qui concerne de potentiels classements de massifs « à risque d'incendie » par arrêté interministériel, conformément à la loi du 10 juillet 2023. La région demeurant un territoire d'extension future, l'objectif affiché est de commencer à se préparer à ce nouveau risque en priorisant les territoires. Une nouvelle étude portée également par la DRAAF devra établir, à compter de 2027, une stratégie DFCI pour toute la région avec une déclinaison locale.

Fiona Alati
Ingénieure CNPF

Permanences forestières dans les Ardennes

Les techniciens ardennais du CNPF et les élus Fransylva Ardennes tiendront des permanences forestières dans les communes de Toges et Briquenay, à partir de la mi-mai.

Secteur pilote du programme « Petite Forêt Privée », coordonné par Fransylva Grand Est, il s'agit d'aller au plus proche des propriétaires afin de les sensibiliser à la gestion durable des forêts de petite surface et surtout de lever les freins rencontrés. Les sujets abordés lors de ces permanences seront variés et adaptés à la demande de chacun : gestion forestière, desserte, bourse foncière, renouvellement des peuplements, mise à jour du cadastre, assurance responsabilité civile...



Pacôme Chabert d'Hères © CNPF

Les permanences se déroulent les 2^{èmes} mardis du mois en Mairie, de 9h30 à 12h à Briquenay et de 14h à 16h à Toges.

L'appui des Communes est précieux pour le bon déroulé de l'opération et sa communication. Cette démarche est ouverte aux propriétaires ardennais désireux de faire du regroupement.

Ce 1^{er} rendez-vous pourra déboucher sur une visite conseil en forêt pour faire un diagnostic approfondi de vos bois.

Rendez-vous gratuit, mais inscriptions obligatoires auprès des techniciens CNPF : Rachid Lahlali (rachid.lahlali@cnpf.fr) et Anne-Sophie GROU (anne-sophie.grou@cnpf.fr).

ERRATUM

Dans le n°25 de notre bulletin « Parlons forêts », s'est glissée un oubli. En effet, dans l'article qui présente le programme « Collections » en page 5, il convient de préciser que la 1^{ère} étape de ce travail a été financée en 2024 par la DRAAF Grand Est. En 2025, c'est la Région Grand Est qui a pris la relève. En 2026, un co-financement ADEME et Région Grand Est permet de poursuivre l'étude jusqu'à la mi 2027. Merci à nos financeurs.





La fin du COP pour un nouveau CAP ?

Démarré en 2022, le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) du CNPF 2022-2026 touche à sa fin. Construit sur la base de 5 objectifs, il se décline en plusieurs actions qui répondent aux missions d'intérêt général de notre établissement au service de la forêt privée. Ce plan d'actions, établi avec nos élus, a été approuvé par l'État et sa mise en œuvre confiée aux équipes des différentes délégations régionales du Centre National de la Propriété Forestière.

Les objectifs du COP

Articulé autour de l'orientation et la promotion de la gestion durable des forêts privées, de la recherche et du développement forestier, du regroupement du foncier forestier, de la transformation numérique de l'établissement et de la communication, **le COP est réalisé et suivi au travers d'indicateurs**. En guise d'illustration, nous avons choisi de vous présenter l'évolution de **3 indicateurs parmi les 13 renseignés annuellement**.

Une hausse significative de la surface des plans simples de gestion en Grand Est

Les plans simples de gestion en cours de validité ont progressé de 8 239 ha en 4 ans. Le taux de couverture des forêts dotées d'un PSG est de 94 %. Ce résultat est le fruit du travail mené par nos équipes avec les propriétaires et gestionnaires forestiers. La marge de progrès pour « aller chercher de nouveaux propriétaires » est encore possible notamment au travers des PSG nouveaux seuils.

Une implication forte dans la gestion des coupes sanitaires

Avec un pic en 2020, le cumul du nombre de **demandes de coupes sanitaires** et celles **non prévues** aux documents de gestion **atteint**, sur la période 2022-2026, un total de **660 dossiers** traités. La conséquence de la plupart de ces demandes se traduit ensuite par la présentation d'un nouveau PSG, d'un avenant ou d'un modificatif au plan simple de gestion. Au total, sur les 4 ans du COP, cela représente **un surplus de temps passé correspondant à pratiquement 5 équivalents temps plein** pour cette seule activité liée aux aspects sanitaires dans les DGD.

Des journées de vulgarisation qui rassemblent !

Malgré une baisse de fréquentation après la COVID, les participants reviennent assister aux journées de vulgarisation à la carte (programme Rencontrons-Nous) et à celles inscrites dans un cycle FoGeFor. **2 050 personnes ont participé à ces moments d'apprentissage, de rencontres, d'échanges et de retours d'expé-**

rience, si l'on cumule ces 2 offres de formation sur la durée du COP. L'originalité des cycles FoGeFor en webinaire a même attiré respectivement 90 et 115 stagiaires en 2024 et 2025. Une belle réussite qui nécessite toujours l'organisation de journées de mise en pratique des enseignements dispensés. L'investissement de l'ensemble des équipes techniques et administratives de 151 jours concourent à la bonne tenue de ces journées.

Vers un nouveau CAP ?

La fin du précédent COP 2022-2026 annonce le suivant sur **2027-2031**. À partir du bilan des actions menées, l'ensemble des personnels et des élus du CNPF est à la tâche pour construire un nouveau contrat avec l'État. De nouveaux défis, de nouvelles actions, la poursuite de celles entamées et bien entendu toutes nos missions régaliennes constitueront l'ossature du prochain document stratégique pour notre établissement. Pour ce nouveau cap notre mission de service public restera notre boussole !



Ninon Wehrle © CNPF GE

Stéphane Asaël - Ingénieur CNPF



Parole à FRANSYLVA Ardennes



Thomas Glay © CNPF GE

Fransylva 08

UN SYNDICAT DYNAMIQUE !

Dans ce 1^{er} numéro de l'année 2026, il me semble important d'insister sur le dynamisme dont fait preuve Fransylva 08, en étroite collaboration avec le CNPF Grand Est.

Parmi les nombreuses actions conduites au profit de la défense quotidienne des intérêts des propriétaires, en voici 4 récentes, qui méritent d'être soulignées.

La conduite d'un projet pilote dans le cadre du programme PFP

Dans le cadre du programme Petite Forêt Privée (PFP), **Fransylva 08 et le CNPF Grand Est conduisent** actuellement **un projet pilote avec la Communauté de Communes d'Argonne Ardennaise (2C2A)**, qui compte 95 communes.

Sur les 18 507 ha de forêt privée que compte la 2C2A, on constate que les parcelles forestières qui ne possèdent pas de Document de Gestion Durable (DGD) représentent 6 762 ha. Il s'agit donc, dans le cadre du programme PFP, de proposer des outils et d'accompagner les propriétaires afin de **réduire le morcellement**, de **valoriser le patrimoine**, de **favoriser les documents de gestion durable** et bien sûr d'**encourager ainsi la production sylvicole** sur le territoire.

L'implication de la forêt privée dans l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2026-2032

Dans le cadre du renouvellement du SDGC arrivé à échéance le 31 décembre 2025, **Fransylva 08 et le CNPF Grand Est ont uni leurs efforts pour imposer à la Fédération Départementale de la Chasse**, comme le précise l'article L.425-1 du code de l'environnement, **une concertation** avec l'ensemble des parties prenantes.

Cette concertation est en cours et **l'enjeu majeur est de faire figurer** dans le nouveau schéma, **certaines mesures inscrites dans le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)**, dans un contexte clairement exprimé de déséquilibre sylvo-cynégétique.

La mise en œuvre d'actions, d'informations et de formations au profit des propriétaires

D'une part, **le programme FOGFOR** conduit par le CNPF Grand Est avec l'appui des syndicats forestiers départementaux et de l'UFGE-Fransylva poursuit sa dynamique avec **plusieurs modules proposés** dans le courant de l'année 2026.

D'autre part, des **webinaires** ont été organisés en ce début d'année par la coopérative Ligneo en partenariat avec les syndicats de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes. Le 1^{er} avait

pour thème « Les stations adaptées à la production de bois d'œuvre de châtaignier et les risques climatiques » et le 2nd « Connaissez-vous réellement la valeur de votre forêt ? ».

Le maintien d'une assurance RC à un prix raisonnable

L'assurance RC est un service collectif inclus dans la cotisation à Fransylva. La police d'assurance couvre la responsabilité civile des assurés pour les dommages causés aux tiers en leur qualité de propriétaire de terrains boisés.

En fin d'année 2025, Groupama Grand Est a décidé de mettre fin à notre contrat. Dans ce cadre, **Fransylva 08 a tout mis en œuvre pour trouver** les meilleures conditions du marché et **un contrat** a pu être signé pour l'année 2026 avec **Groupama Forêts Assurances (MISSO)**.

Rappel : un propriétaire peut être civilement responsable des dégâts causés aux tiers par la chute d'un arbre, ou d'une branche qui lui appartient et ce, même si aucune faute n'est commise par celui-ci. C'est pourquoi Fransylva intègre dans l'adhésion une assurance Responsabilité Civile pour l'ensemble des bois et forêts déclarés par le propriétaire.



Henry Billaudel
Président Fransylva
des Ardennes

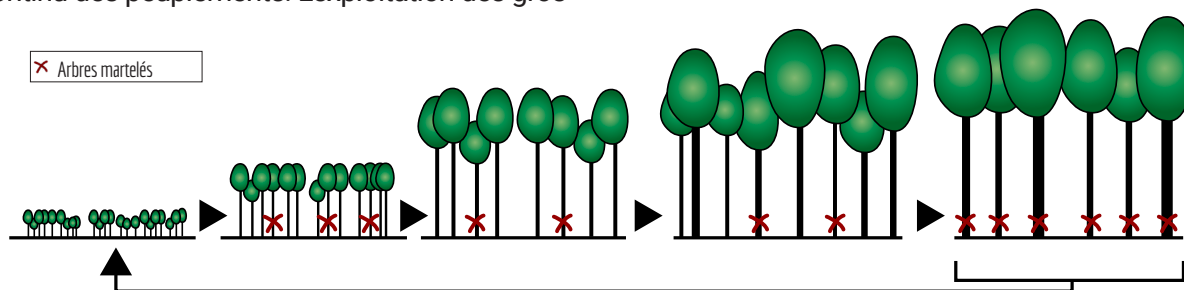
GÉRER SES FORÊTS EN IRRÉGULIER, est-ce facile ?

Futaie jardinée, futaie irrégulière, futaie claire, sylviculture holistique, sylviculture proche de la nature, sylviculture mélangée à couvert continu... tous ces termes qui se croisent ou se succèdent au fil du temps désignent globalement la même approche sylvicole. Ce dossier propose de faire le point sur cette sylviculture et sur sa mise en œuvre.

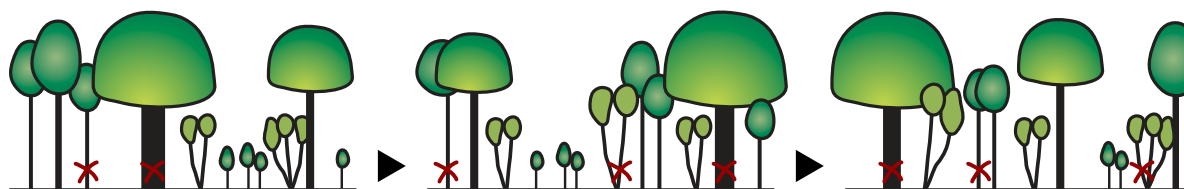
Les principes sylvicoles

En futaie régulière, tous les arbres d'une parcelle ont le même âge. Ils sont progressivement éclaircis au fur et à mesure de leur vieillissement et lorsqu'ils sont arrivés à maturité, le peuplement est renouvelé, par régénération naturelle ou par plantation. La sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) repose sur l'absence de coupes ayant une grande emprise et sur le renouvellement continu des peuplements. L'exploitation des gros

bois permet l'arrivée de lumière au sol qui favorisera l'installation des semis. Le mélange des essences y est recherché et favorisé. À l'équilibre, des arbres d'âges très variés se côtoient, depuis le semis jusqu'au très gros bois. Les interventions sylvicoles (coupes, travaux) sont régulières mais légères et permettent globalement le maintien du couvert forestier.



Cycle de futaie régulière.



Forêt gérée en sylviculture mélangée à couvert continu.

La sylviculture mélangée à couvert continu concilie les 3 principales fonctions des forêts (économie, écologie et attentes sociétales). Les coupes et les travaux sont réalisés de manière à optimiser la production de bois d'œuvre de qualité. L'absence de coupe sur de grandes surfaces permet de maintenir le couvert et de conserver une ambiance forestière. Le mélange des essences, la structuration verticale des peuplements qui peut faire défaut en futaie régulière en l'absence de sous-étage, la conservation d'arbres de faible valeur économique, mais à forte valeur patrimoniale (arbres à cavités, arbres dépérissants, arbres morts sur pied ou au sol...) contribuent à maintenir la biodiversité forestière.

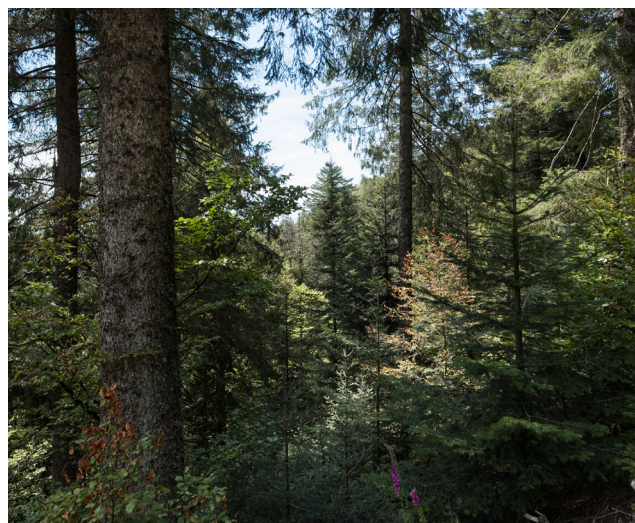
■ Quelques atouts de cette sylviculture

Depuis quelques décennies, en forêt publique ou privée, en plaine ou en montagne, dans les peuplements feuillus ou résineux, la SMCC est de plus en plus prônée. L'association Pro Silva fait notamment la promotion de cette approche sylvicole et développe des programmes de formation qui lui sont dédiés. À quoi cet engouement est-il dû ?

Dans une période d'incertitude économique et d'augmentation des contraintes climatiques, le mélange des essences permet de minimiser les risques. Les forêts mélangées peuvent en effet produire des essences diversifiées à même de répondre aux différentes attentes de la filière et à leurs évolutions. L'installation dans les peuplements actuels d'essences présentant une meilleure résistance à la chaleur et à la sécheresse permet, sans trop perturber les habitats forestiers, d'adapter progressivement les peuplements au changement climatique.

La diversité des structures et des essences, la forte disparité des âges et des dimensions des arbres à l'échelle de la parcelle augmentent la résilience des peuplements, c'est-à-dire leur capacité à retrouver un état d'équilibre après une perturbation (tempête, dépérissement...).

La présence d'un couvert continu à l'échelle de la parcelle limite les risques d'érosion des sols et diminue les impacts paysagers de la gestion forestière. De plus, en période de canicule ou de forte sécheresse, les jeunes arbres situés à l'abri des plus grands connaissent un stress moins fort que ceux situés en plein découvert.



Hêtraie sapinière de montagne gérée en sylviculture mélangée à couvert continu.



Plant de cèdre introduit en enrichissement dans une petite trouée au sein d'un peuplement d'épicéa. Il va connaître durant les premières années des conditions de croissance plus favorables que s'il était planté en plein découvert. Cette essence sera plus résistante à la chaleur ou à la sécheresse que les épicéas qui sont actuellement présents.

Quelle mise en œuvre ?

Il a parfois été dit, à tort, que la gestion en futaie irrégulière était facile : il suffisait de couper les gros bois et ensuite, la nature s'occupait de tout ! Ce n'est malheureusement pas aussi simple... Cette sylviculture est complexe et nécessite une bonne technicité et une continuité de gestion.

Les peuplements forestiers gérés en SMCC sont souvent plus diversifiés et plus compliqués à appréhender. Le forestier qui choisit une gestion en futaie irrégulière doit maîtriser beaucoup de compétences et de connaissances liées d'une part aux techniques sylvicoles, mais également au fonctionnement de l'écosystème forestier. Il doit connaître les conditions de croissance des arbres, le comportement des es-



Recensement des semis sur un plateau autour d'un piquet dans le cadre du suivi d'un peuplement géré en SMCC.

sences, les dynamiques de régénération et de croissance, la compétition entre les essences... Un suivi régulier des peuplements est également nécessaire, pour vérifier que les trajectoires d'évolution sont les bonnes. Il doit s'appuyer sur la dendrométrie, la sylviculture et l'aménagement forestier.

La maîtrise de la lumière traversant la canopée est primordiale. Son dosage par les coupes permet au forestier de maintenir l'équilibre. Un peuplement trop fermé limitera la croissance de certaines essences, bloquera le développement des semis. À l'opposé, un peuplement trop ouvert fera baisser la production de bois, permettra à la végétation concurrente de s'installer ou pourra provoquer le développement de branches basses sur les billes de qualité.

La commercialisation de grumes d'essences variées, de diverses dimensions et qualités est un autre défi à relever pour le pratiquant de la SMCC.

À l'instar de toutes les autres sylvicultures, la SMCC ne peut être mise en œuvre en présence de surdensité de cervidés comme c'est malheureusement trop souvent le cas dans notre région.

Les écosystèmes forestiers sont complexes et encore mal connus, les techniques sylvicoles évoluent et les forestiers s'adaptent en permanence. Ainsi, les praticiens doivent être curieux, ouverts au dialogue et à l'apprentissage de nouvelles techniques pour gérer des forêts en SMCC dans un contexte forestier complexe.

Pour pratiquer, il faut se former

Plus le nombre de pratiquants ou de personnes intéressées par la SMCC augmente, plus le besoin de communiquer, d'échanger ou de se former se fait jour. Cette approche sylvicole est enseignée dans les formations forestières. Des stages ou des cycles de formation continue sont également proposés sur ce thème.



Discussion dans un marteloscope de la forêt irrégulière école d'Auberive. Tous les arbres du peuplement ont été cartographiés, décrits (essence, diamètre, qualité, présence de dendromicrohabitats...) et numérotés. Ce dispositif d'entraînement au martelage dans le cadre de la SMCC a été parcouru par petites équipes et les numéros des arbres à marteler notés. La discussion qui réunit ensuite tous les participants permet de confronter les options des uns et des autres et de discuter les choix sylvicoles.

Un groupe de travail dédié aux traitements irréguliers existe depuis de nombreuses années au sein du CNPF. Il permet les échanges entre praticiens, chercheurs et agents de développement.

Régulièrement des journées de formation à destination des propriétaires forestiers sont proposées.



Présentation d'un dispositif en forêt d'Auberive.

La forêt irrégulière école d'Auberive

Des professionnels de la forêt (AgroParisTech, Pro Silva, ONF, CNPF...) et des acteurs locaux (Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive, Parc national de forêts...) ont implanté dans le secteur d'Auberive de nombreux dispositifs de formation (parcours d'initiation, martelosopes, travaillosopes...).

Certaines forêts y sont suivies de longue date grâce à un très grand réseau de placettes permanentes. Plusieurs expérimentations portant sur le renouvellement des peuplements y ont été implantées.

Un cycle de perfectionnement de Fogefor de 4 jours (organisé par les CRPF de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est) vient de se dérouler sur le site de la forêt irrégulière école d'Auberive (Haute-Marne). D'autres sites analogues dédiés à l'acquisition de connaissances et à la formation ont été implantés ou sont en projet.

La sylviculture mélangée à couvert continu présente de nombreux avantages. Elle est de plus en plus mise en avant dans les documents d'aménagement en forêt privée. C'est une des approches sylvicoles possibles au même titre que la futaie régulière. Rares sont actuellement les peuplements irréguliers à l'équilibre (c'est-à-dire avec une production optimisée de gros bois et un renouvellement diffus et continu). S'engager vers une conversion des peuplements en SMCC nécessite de solides compétences techniques et une continuité de gestion. Il ne faut pas hésiter à solliciter des professionnels compétents et reconnus pour cela.

Sylvain Gaudin
Ingénieur CNPF Grand Est

Illustrations et photos : Sylvain Gaudin © CNPF.



Parole à FRANSYLVA Vosges



Président Fransylva Forestiers des Vosges - M. Dominique Gauthier

Thierry Bouchheid© CNPF GE

Fransylva 88

Précédemment président de l'Association forestière de la Vôge, le Conseil d'Administration de Fransylva Forestiers Privés des Vosges (FPV) m'a choisi, depuis juin 2025, pour la présidence de notre syndicat.

L'actualité forestière est en effervescence permanente, les besoins d'adaptation et de remise en question font partie du quotidien. La tâche est à la fois prenante et intéressante.

J'en profite pour remercier Roger Perrin pour son investissement de longue haleine, durant ses 14 années de présidence. Je voudrais y associer les bénévoles, membres du bureau et du conseil d'administration qui s'investissent sans relâche et donnent cette dynamique à votre syndicat, tout comme chacune de nos associations locales et leur technicien référent. Ils assurent ensemble, avec brio, l'animation et le conseil sur le terrain au plus proche de nos adhérents.

Vie politique

Face à une société en pleine mutation, à des prises de positions gouvernementales, bloquant ou réduisant les budgets, à un changement climatique qui s'emballe, **il est impératif que nous, Forestiers, soyons toujours en « veille active »**. Depuis nos forêts jusqu'aux instances internationales,

en passant par les niveaux communal, départemental, régional et national, **nous devons être présents sur tous les fronts**. Dans les Vosges, la forêt privée est très impliquée dans la vie du département, même au-delà, avec par exemple une assiduité forte sur des sujets liés à l'urbanisme, la DFCI ou encore la chasse.

Nous nous engageons et participons activement **aux nombreuses commissions et assemblées**; celles-là mêmes qui choisissent et décident des règles impactant la forêt et leurs propriétaires.

Le travail que nous réalisons en commun avec les autres instances forestières permet d'être plus efficace, crédible et fort. La forêt n'est pas un « bien commun », elle appartient toujours à quelqu'un et il est important de travailler ensemble. **Notre credo est « Pas de chaise vide »**. En effet, la chaise vide laisse les autres entités décider à notre place. Et cela, je ne l'envisage pas !

Vie sociétale

Autour de notre cercle forestier, chacun dans notre société a un avis tranché sur la forêt. Ce quidam aurait facilement tendance à vouloir nous indiquer quoi faire dans nos forêts, à nous qui avons en main, sans relâche, sécateurs et pioches de plantation.

Il est important de rappeler que les forestiers d'aujourd'hui installent et travaillent la forêt de demain, pour plusieurs générations.

Les forêts vosgiennes sont belles et harmonieuses ; elles participent à une qualité de paysage qui nous est souvent enviée. Mais en entrant dans les peuplements, les observations des arbres sont inquiétantes. La forêt souffre, et de nombreux signes biologiques (descente de cime, branches sèches, attaques de parasites, d'agents pathogènes, de gibier, du feu...) nous alertent.

Vie environnementale

Une forêt affaiblie ne remplit plus complètement ses missions, ô combien importantes, comme :

- ◆ Produire du bois de qualité issu d'essences implantées depuis « toujours », en quantité suffisante, de stocker du carbone.
- ◆ Abriter les oiseaux et les insectes. En effet, la forêt reste une planche de salut pour de nombreuses espèces menacées.
- ◆ Stocker et filtrer l'eau...

La forêt est un bien précieux, vital pour l'Humanité. L'entretenir et l'aider est un devoir. **La réussite d'une forêt résiliente, en bonne santé, est un travail important à mener avec humilité**. Malheureusement, la boule de cristal forestière n'est toujours pas en vente chez nos fournisseurs de matériel forestier. Que la forêt, votre forêt, continue d'être votre passion.



Dominique Gauthier

Président de Fransylva Forestiers des Vosges

LE MARCHÉ DU BOIS :

entre tensions économiques et nouvelles opportunités

Après une forte demande et une hausse des prix à la sortie de la crise sanitaire, la filière traverse aujourd'hui une phase de stabilisation fébrile en raison d'incertitudes géopolitiques, de difficultés météorologiques et d'un manque de visibilité économique notamment en Europe. Il est peut-être temps de mettre en vente des bois sur le marché...

Le marché résineux se redresse

Malgré la baisse de l'activité dans le secteur du bâtiment, observée depuis 2023, qui pèse sur la demande en matériaux, les prix du bois se maintiennent. Les produits de bois d'ingénierie - comme le contreplaqué, le CLT (cross laminated timber voir n°17 de mars 2023) ou l'OSB - connaissent également une croissance importante. Ainsi, **le marché des bois ronds résineux reste soutenu** avec des prix intéressants, conséquence directe du trou de production provoqué par la crise des scolytes de 2018 à 2023. **Cette tension observée sur les marchés traduit un manque de matière première disponible dans ce secteur et non une reprise de l'activité économique.** À cela, il est nécessaire d'ajouter les difficultés d'exploitation avec un mois de février particulièrement humide qui ne facilite pas la sortie des bois sur des sols détrempés. Le douglas, connaît une demande soutenue avec des prix en hausse (120 à 130 €)*. Les problèmes sanitaires sur épicéa et sapin ne provoquent plus d'effets significatifs sur les prix, même si le différentiel entre les 2 essences a tendance à s'accroître. Ainsi, **la crise sanitaire liée à la pandémie de scolytes semble terminée** pour l'épicéa qui retrouve des couleurs (100 à 110 €). Les prix du sapin pectiné oscillent entre 80 et 90 €. Il est peut-être temps de profiter de ces bons prix avant que ceux-ci n'évoluent à la baisse.

Un marché instable pour le feuillu

Si certaines essences comme le frêne **arrivent à tirer leur épingle du jeu** et se vendent à des prix qui se tiennent (180 à 200 € pour du bois d'œuvre de qualité classe 4 et 5), essentiellement dû à l'export, **d'autres stagnent, ou pire, boivent la tasse.** Le marché du hêtre, malgré des marges réduites, se maintient en raison d'un déséquilibre « offre - demande » et d'une matière première disponible. Les prix sont plutôt stationnaires ou en légère hausse (100 à 110 € pour les belles qualités, 75 à 85 € pour les qualités secondaires et 55 à 65 € pour l'emballage). Le chêne quant à lui, porté pendant de nombreuses années par le merrain, poursuit son recul amorcé depuis 2023. Il se retrouve aujourd'hui avec des prix divisés par 2 en raison d'un marché saturé et des difficultés d'écoulement de produit (350 à 600 € pour la qualité merrain). **Certains mérandiers ont perdu jusqu'à 80 % de leur carnet de commande** (droit de douane, viticulture en crise...). Les industriels du plot, longtemps concurrencé par le merrain, ont pu, en lien avec les difficultés des mérandiers, reconstituer leur stock (350 à 600 € selon les diamètres). Les prix devraient en toute logique tendre vers une baisse. Le parquet connaît un marasme qui malheureusement dure, victime d'une forte concurrence étrangère (sciage chêne aux alentours de 150 à 250 €) ; quant à la charpente, elle présente encore des prix sou-



Frédéric Saemann © COSYLVAL

tenus. La traverse est de l'ordre de 80 à 90 €. Le peuplier connaît une véritable crise pour le déroulage, en concurrence avec des produits en provenance d'Inde qui saturent le marché (50 €). La palette (50 €) se maintient.

En conclusion, exception faite du chêne à merrain, **le marché du bois se maintient avec une certaine fébrilité.** Les prix stables ou en légère augmentation, sont essentiellement dus au manque de bois et non pas à l'augmentation de la demande. **À moyen terme, les perspectives sont encore floues mais sur le long terme, les besoins en bois devraient augmenter** lors des grands chantiers de reconstruction d'après-guerre et de reprise économique.

* Les prix donnés sont à titre indicatif pour des bois bord de route. Ils peuvent varier en fonction des défauts et des diamètres.

Didier Daclin

Vice-Président du CNPF Grand Est



Apport du LiDAR dans la gestion forestière

Longtemps réservée à la géographie ou à l'archéologie, la technologie LiDAR (Light Detection And Ranging) s'impose désormais comme un outil indispensable pour les propriétaires et gestionnaires forestiers.

L'intérêt premier du **LiDAR**, pour les forestiers, réside dans sa **capacité à mesurer la hauteur de la végétation** de manière très précise. Son principe consiste à projeter des millions d'impulsions laser depuis un avion ou un drone pour ensuite reconstituer, en 3D et avec une grande précision, la structure des forêts. Cet apport technologique **transforme la manière d'aborder l'inventaire forestier** et offre un appui précieux pour la rédaction des Plans Simples de Gestion (PSG). Les impulsions laser traversent partiellement la canopée et reviennent vers le capteur après avoir rencontré différents éléments du peuplement : cimes, branches, voire le sol nu dans les trouées. En agrégeant ces millions de points, **il devient possible de modéliser non seulement la surface forestière, mais aussi sa structure verticale** : étage principal, sous-étage, régénération, ...

Ce niveau de détail **ouvre la porte à une description précise de l'état des peuplements** :

- Hauteur dominante et distribution des classes de hauteur.
- Densité du couvert et structure verticale.
- Identification des trouées et des zones de régénération.

L'analyse parcellaire bénéficie directement de ces avancées technologiques. Dans des massifs complexes ou morcelés, où les accès peuvent être difficiles (pentes

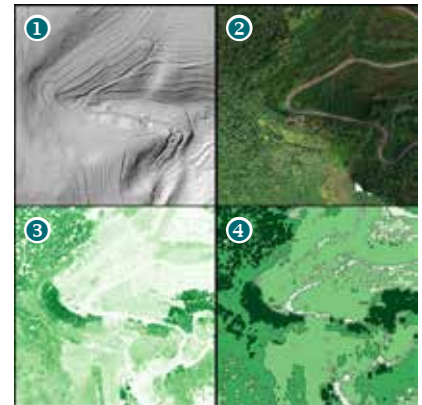
raides, zones humides), les données LiDAR permettent une lecture objective et complète du terrain. Elles facilitent notamment :

- L'identification des limites réelles des parcelles.
- La détection des zones potentiellement humides et des pentes marquées.
- La cartographie des limites de peuplements.
- La localisation des voies de desserte forestière.

Pour le gestionnaire forestier, cela signifie **une préparation optimisée des visites de terrain**, avec une connaissance préalable fine du massif. Résultat : un gain de temps et une réduction des incertitudes, essentiels pour une gestion efficace et durable.

La technologie LiDAR permet également d'aborder l'inventaire forestier différemment et de réduire sensiblement l'intensité des inventaires pied à pied traditionnels pour les peuplements résineux. En effet, la combinaison des hauteurs et modèles forestiers calibrés localement **permet d'obtenir des estimations objectives du capital** présent dans le massif.

Pour le propriétaire forestier, le recours à ces données se traduit par **un PSG plus détaillé** et plus argumenté dans ses descriptions, mais aussi plus complet au niveau de la cartographie. Il est davantage conforme à la réalité du terrain et aux exigences réglementaires.



- 1 Modèle numérique de terrain (MNT) : représentation du relief sans la végétation, révélant les pentes, les vallons, les pistes et chemins, ainsi que les obstacles naturels.
- 2 Photographie aérienne.
- 3 Modèle numérique de hauteur (MNH) : Les zones de faible hauteur apparaissent en teintes claires, tandis que les peuplements les plus élevés sont représentés en vert foncé.
- 4 Typologie LiDAR : à partir du MNH, identification des hauteurs dominantes afin de caractériser les stades de développement homogènes (futaie, perchis, jeunesse, etc.).

Finalement, le LiDAR, même s'il ne remplace pas le regard du forestier, l'enrichit. En apportant une vision globale, objective et extrêmement précise du massif, il offre un appui technique précieux pour proposer une gestion durable et une sylviculture adaptée. À l'heure où la gestion forestière doit répondre à des enjeux de productivité, de biodiversité et d'adaptation climatique, l'intégration du LiDAR dans les outils d'analyse apparaît comme une évidence.

Baptiste Antoine - Ingénieur forestier
et **Aurélien Haaz** - Expert forestier
Sté d'experts forestiers

Comme les cinq doigts de la main !

5 propriétaires de Meurthe-et-Moselle, MM. Dartoy, Didier, Beck, Monin et Tissoux, tous voisins, se sont associés dans la gestion de leur forêt respective.

Afin de concrétiser au mieux un suivi dans la durée, ils ont choisi de s'orienter vers un PSG concerté pour une surface de 22 ha, avec l'appui du CNPF. M. Dartoy porte-parole du groupe nous répond.

Depuis quand êtes-vous propriétaires ?

M. Tissoux et moi-même sommes propriétaires forestiers depuis environ 25 ans. Nous connaissons d'ailleurs depuis cette période Jean-François Freund technicien du CNPF qui nous a toujours conseillé. MM. Monin, Beck et Didier, ont acquis une forêt il y a environ 5 ans, à la suite d'une vente et nous ont rejoint dans notre démarche collective.

Comment vous êtes-vous connus ?

Je suis à l'origine de notre regroupement. Je connaissais de longue date M. Tissoux en tant que « voisin », tout comme M. Didier qui m'a contacté lorsqu'il cherchait une parcelle forestière à acheter. Je connaissais également M. Monin grâce à notre travail à l'usine. Enfin, M. Beck a rejoint notre groupe par l'intermédiaire de M. Didier. Nous nous sommes tous liés d'amitié autour de notre affection pour la forêt.

M. Freund nous a encouragé à travailler ensemble notamment parce que les propriétés des uns sont imbriquées dans celles des autres.

Avez-vous déjà eu un DGD ?

2 d'entre nous disposions déjà d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles. Nous nous sommes dit qu'il serait intéressant d'avoir quelque chose d'un peu plus complet, avec des plans et surtout **un programme d'action et d'être accompagné par un gestionnaire pour nous aider à gérer les opérations sylvicoles.** En échangeant avec Jean-François Freund, le Plan Simple de Gestion nous a semblé être une bonne solution.

Qu'attendez-vous de ce PSG ?

Nous avons tous les 5, besoin d'un document de référence sur lequel nous pourrions nous appuyer pour que nos bois soient bien entretenus. C'est une condition indispensable pour valoriser et transmettre notre patrimoine forestier. **Le PSG doit nous apporter une meilleure visibilité** sur les opérations à planifier à court, moyen et long terme. Notre démarche est collective pour encourager l'échange d'expériences mais surtout parce que **l'intervention chez l'un peut engendrer des conséquences chez l'autre.** Mieux vaut avoir une réflexion globale.

Qui a eu l'idée d'un PSG ?

M. Tissoux prend la parole : l'initiative revient à M. Dartoy qui a proposé cette perspective pour des raisons de cohérences dans nos travaux et nos coupes. Nous avons ensuite pris contact avec le CNPF afin de connaître les modalités de rédaction et surtout de savoir dans quoi nous nous engageons.

Avez-vous eu des contraintes liées à l'élaboration du PSG ?

Nous n'avons pas rencontré de problème particulier pour l'élaboration du PSG. **Notre principal objectif est bien d'obtenir une meilleure visibilité sur la gestion de nos forêts.** C'est d'ailleurs le cabinet d'expert Haaz qui s'en occupera. Certains d'entre nous ne maîtrisent pas encore bien ce vaste domaine qui peut vite se révéler complexe.

Quelle gestion avez-vous choisie pour votre forêt ?

Nous nous sommes mis d'accord pour nous orienter vers un traitement irrégulier. Ce type de gestion cherche à valoriser au mieux les arbres à condition d'avoir un diamètre suffisant. Si j'ai bien compris, **on y pratique des coupes qui combinent à la fois des objectifs d'amélioration des bois en croissance, de récolte de gros bois, des prélèvements sanitaires tout en assurant la régénération de la forêt.** Tout cela nous convient plutôt bien.

Ce genre d'initiatives est à encourager et pourra se multiplier à l'avenir grâce au programme « Petite forêt privée ».

Propos recueillis par
Pierre Laplanche - Technicien apprenti
du CNPF GE





La Région Grand Est compte, depuis le 19 janvier dernier, un 3^{ème} site pilote de l'équilibre forêt-gibier, cette fois-ci dans le département des Vosges, sur le secteur de Darney.

Ce projet a été initié par l'expert forestier, Christophe Pichery et la gérante des groupements forestiers de la Haute Verrière et de Baumont, Hélène Giraud. Après avoir mené une **action forte sur leurs forêts** en réussissant à **augmenter et à réaliser le maximum de leur plan de chasse**, ils ont souhaité, élargir leur action à l'échelle d'un territoire plus vaste et pertinent, pour une meilleure gestion de l'espèce cerf, en sollicitant leurs voisins.

Plusieurs acteurs de la forêt privée et des chasseurs locaux ont décidé de s'associer à cette démarche pour agir au mieux en faveur de l'équilibre forêt-gibier. Cet équilibre consiste à pouvoir assurer le renouvellement forestier sans aucun artifice (aucun traitement ou protection) tout en préservant une faune sauvage en bonne santé. Autrement dit, il ne s'agit pas d'éradiquer le grand gibier des forêts vosgiennes mais bien de **permettre à la forêt de se renouveler vigoureusement sans protection** artificielle pour mieux affronter les défis climatiques de demain.

Le secteur visé correspond aux unités cynégétiques 5a et 5b du département des Vosges. Après 2 ans de travail, **8 propriétaires forestiers, 5 gestionnaires et 5 titulaires du droit de chasse ont donc signé une convention** pour la création d'un **site pilote** en collaboration avec le Centre National de la Propriété Forestière du Grand Est et Fransylva 88, le syndicat des forestiers privés des Vosges, **selon la démarche dite Brossier-Pallu (voir encadré)**. Il s'agit là du 18^{ème} site de ce type en France et du 3^{ème} en région Grand Est après la forêt d'Épervain (51) et



la Claire Forêt appartenant à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle à Morhange (57). L'originalité de ce 3^{ème} site provient de sa **situation géographique éclatée** qui couvre **8 forêts** pour une surface totale de **754 ha**.

La démarche Brossier-Pallu est une approche visant à concilier la gestion forestière et la présence du grand gibier. Elle a été élaborée conjointement par Pierre Brossier, ingénieur au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et Jacky Pallu, membre de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG). Elle repose sur l'idée qu'il est préférable d'évaluer les impacts de la consommation des cervidés sur la régénération forestière pour apprécier l'équilibre entre forêt et gibier. Elle nécessite d'évaluer et de quantifier les dégâts causés par le grand gibier (cervidés, sangliers, etc.) sur la régénération forestière, particulièrement dans les jeunes peuplements les plus sensibles de manière conjointe entre chasseurs et forestiers. Il est ensuite nécessaire d'analyser les causes d'un éventuel déséquilibre puis de favoriser une gestion adaptative et concertée entre forestiers et chasseurs.

Ce projet a associé dès le démarrage un grand nombre de gestionnaires cynégétiques et forestiers. Parmi eux figurent les cabinets de 4 experts forestiers du Grand Est (Christophe Pichery, Aurélien Haaz, Didier Paillereau et Aurélien Barthélemy), plusieurs propriétaires familiaux ou institutionnels, la Forestière (groupe Caisse des Dépôts) et 5 responsables de chasse. **La démarche semble faire tache d'huile** car d'autres propriétaires et gestionnaires ont exprimé leur intérêt à les rejoindre.

Comme dans de nombreux massifs forestiers, la pression du gibier est croissante sur ce territoire. Par exemple **sur le seul secteur cynégétique 5a, le nombre de cerfs, biches et faons prélevés a été multiplié par 10** entre 2016-2017 et 2024-2025 passant de 11 à 111 animaux tirés. Actuellement, la réalisation est de 1,4 aux 100 ha boisés, il est nécessaire de s'assurer que l'équilibre forêt-gibier ne soit pas compromis.



Thierry Bouchheid
Ingénieur CNPF GE



Révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Le 26 janvier 2026, le Conseil syndical du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNR FO) a approuvé une nouvelle Charte pour la période 2026-2041. Le territoire du Parc s'agrandit et s'étend désormais jusqu'en Haute-Marne, passant de 58 à 87 communes.

Cette charte est le fruit d'une large consultation entre les acteurs et opérateurs du territoire. Elle **fixe les objectifs et oriente les politiques publiques en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique, social et touristique.** Un dispositif permet d'évaluer et réorienter en continu les actions du Parc et des signataires de la Charte. Au terme des 15 ans, un nouveau projet peut être redéfini pour reconduire son classement.

Son périmètre concerne d'immenses forêts d'une grande richesse patrimoniale, exploitées depuis longtemps pour la qualité de leurs bois principalement de chêne. Les modes de gestion et d'exploitation de ces massifs sont hétérogènes et doivent être en mesure de préserver le tissu forestier et sa qualité. La production de bois doit s'inscrire dans un mode de gestion durable. Le Parc contribue à créer une filière de transformation ancrée sur le territoire.

Le CNPF, bien que non signataire de la Charte, a participé activement aux côtés d'autres partenaires, aux diverses réunions de concertation sur l'enjeu forestier : **la forêt et ses produits sont en effet concernés par une quinzaine de mesures** sur 29. Notre enjeu dans cette rédaction a été de défendre une



gestion durable, diversifiée et multifonctionnelle de la forêt permettant de produire et d'alimenter la filière bois en privilégiant les circuits courts. L'importance de la valeur du patrimoine forestier, de la diversité environnementale, a été débattue lors des séances de travail afin d'aboutir à un consensus.

L'enquête publique sur **le projet de rédaction de charte**, en fin d'année 2025, **a permis au CNPF de continuer à faire valoir ses arguments techniques pour disposer d'un document en adéquation avec le territoire, les propriétaires forestiers et les enjeux locaux.**

Cette Charte doit maintenant être déclinée dans les documents d'urbanisme en particulier le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Territoires de l'Aube » et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes concernées. Pour la partie forestière, **le Parc s'oriente vers une Charte Forestière de Territoire (CFT).** Le CNPF sera sollicité, tout comme les gestionnaires et propriétaires, pour sa rédaction qui devrait en partie disposer d'indicateurs mesurables.

Romain Fleuret
Ingénieur au CNPF
responsable de
l'aménagement du
territoire répond à
nos questions :



Pourquoi le CNPF intervient-il dans la rédaction des chartes de Parcs Naturels Régionaux ?

Les Chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont pour but de protéger les paysages et le patrimoine naturel par une gestion adaptée. Elles proposent des orientations de gestion que peuvent suivre les propriétaires forestiers publics et privés. Les Chartes en elles-mêmes ne sont pas opposables aux tiers et donc aux propriétaires contrairement aux documents d'urbanisme. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la zone géographique des PNR doivent intégrer les recommandations des chartes.

Le CNPF intervient-il sur d'autres outils de l'aménagement du territoire ?

Le CNPF est une Personne Publique Associée consultée pour les rédactions ou révisions des SCoT et des PLU. Il est aussi sollicité pour d'autres documents comme les Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SAGE) ou les Plans de Prévention des Risques Naturels, dès lors que les espaces naturels et forestiers sont concernés.

Quelles contraintes pourraient avoir ces documents pour les propriétaires ?

La 1^{ère} des contraintes est la demande d'autorisation de coupe ou travaux en fonction des classements. Si la forêt est gérée selon un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé, un Règlement Type de Gestion (RTG) ou un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ces démarches sont simplifiées. Attention, certaines prescriptions des documents d'urbanismes doivent être prises en compte dans les Documents de Gestion Durable.

Son objectif principal est de sensibiliser et accompagner les propriétaires dans sa mise en œuvre aux travers d'actions sur le territoire dans le but de faire évoluer les pratiques.

Romain Fleuret
Ingénieur CNPF GE



Mentions légales

Publié par la délégation régionale Grand Est du Centre National de la Propriété Forestière - 41 avenue du Général de Gaulle - 57050 LE BAN SAINT MARTIN - grandest@cnpf.fr. Ce journal d'information forestière est réalisé par le CNPF Grand Est et par l'UFGE-FRANSYLVA.

Directeur de la publication : Hervé RICHARD - Rédacteur en chef : Thierry BOUCHHEID

Mise en page : Béatrice MOLINIER - Photo de couverture : Philippe GAUDRY © CNPF

Impression : PARAGON - Numéro tiré à 18 000 exemplaires • ISSN : 2555-4654 - Abonnement gratuit - Dépôt légal : date de parution.

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CNPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CNPF en indiquant vos coordonnées.

